



**NATURE OCÉANE
40530 - LANDES**

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le _____

SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 17 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de LAPENU Marie-José, PEREZ Christelle, CHAVES Jonathan, TAUZIN Marie-France qui avaient donné respectivement pouvoir à MAIS Jean-Michel, CHESSOUX Stéphanie, BENOIT-DELBAST Jacqueline, DUBOS Christelle ; LANCELIN Céline et BELLOCQ Aurélien ayant donné pouvoir à RONDET Chantal.

Secrétaire de séance : MAIS Jean-Michel

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des conseillers qui l'adoptent sans observation à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de délégations attribuées par le conseil :

- MAPA de travaux confié à la SN LAUSSU dans le cadre du marché à bons de commandes : voirie, réseaux, VRD.
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une salle de sports pluridisciplinaire dans le cadre d'un appel d'offres sur performance : Crescendo Conseil pour un montant de 51 675 € HT.
- Avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 3 du marché Restauration du clocher de l'Eglise, pour une plus-value de 425 € HT portant le total du marché à 4 422.62 € HT.

Monsieur LE COADIC, conseiller délégué aux travaux de bâtiments, annonce la fin des travaux de restauration du clocher de l'église pour la fin du mois de février.



2022-02-17-01/01 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 5 ans, la commune avait acquis des terrains *Avenue de l'Océan* aux consorts Dassé-Gatto. Le portage foncier avait été confié à l'Etablissement Public Foncier des Landes qui va nous restituer le terrain en 2022. Afin de rembourser l'EPFL, il convient de créer un budget annexe de lotissement pour cette opération qui devrait débuter en 2023/2024.

Unanimité

2022-02-17-02/02 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'agrandissement de la mairie par surélévation au-dessus des archives, comme prévu à l'origine du projet. Cette extension est rendue nécessaire par l'indispensable adaptation des services administratifs à l'évolution exponentielle de la population.

Le projet d'un coût avoisinant les 500 000 euros pourra bénéficier de la DETR (Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux), en provenance de l'Etat.

Les conseillers approuvent le programme à l'**unanimité**.

2022-02-17-03/03 – FIXATION DU PRIX DU LOCAL COMMERCIAL

L'acquéreur initial du local s'étant désisté, il a été décidé de relancer la vente du local commercial en arrière de Centrakor (136 m²) sous la forme d'une consultation publique et mise en concurrence.

Les candidats intéressés devront formuler une offre minimum de 180 000 € et présenter leur projet, au sein duquel sera apprécié les créations d'emplois ou la nature d'activité, le choix d'activité nouvelle sur Labenne étant privilégié.

Unanimité.

2022-02-17-04/04 – DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

La loi d'août 2019 sur la Transformation de la Fonction Publique demande à ce qu'un débat puisse se tenir dans les conseils municipaux pour que les élus prennent conscience des enjeux relatifs à une bonne couverture au profit des agents territoriaux par les mutuelles de santé et les complémentaires de prévoyance en cas d'accidents de la vie. Ce texte envisage une participation partielle obligatoire à partir de 2025 pour la couverture santé et 2026 pour la prévoyance.

Mme Boucley, conseillère municipale déléguée au personnel municipal, rappelle que la commune avait déjà pris position pour une participation partielle depuis 2012.

2022-02-17-05/05 – CHANGEMENT DE GRADE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour permettre la promotion d'un agent pouvant accéder au grade supérieur, le conseil approuve l'ouverture d'un poste au grade de technicien principal de première classe.

Unanimité.

2022-02-17-06/06 – SERVITUDE ENEDIS

Les membres du conseil approuvent les servitudes créées sur les parcelles communales le long de l'autoroute pour permettre le passage de réseaux souterrains d'ENEDIS.

Unanimité.

2022-02-17-07/07 – AUTORISATION DE VENTE ANTICIPEE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Les membres du conseil autorisent la revente anticipée d'un lot à Toulet suite à un divorce.

Unanimité.

2022-02-17-08/08 – DESIGNATION DE CONSEILLERS POUR SIEGER A L'ATELIER NUMERIQUE

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Chessoux en qualité de titulaire et M. Goyeneche en qualité de suppléant pour siéger au sein de l'atelier communautaire « numérique ».

Questions diverses

Monsieur le Maire évoque le planning prévisionnel du projet du Pôle d'Arts Plastiques qui devrait amener à un démarrage des travaux, sous maîtrise d'ouvrage communautaire (MACS) en fin d'année 2022 pour une mise en service au public au début d'année 2024.

Séance levée à 20h00.

Le Maire,

Jean-Luc DELPUICH

